



SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE DU PORT DE PLAISANCE DE TOGA

SIÈGE SOCIAL : CAPITAINERIE — PORT DE PLAISANCE DE TOGA, 20200 VILLE DE PIETRABUGNO

TÉL. : 04 95 34 90 70 (LIGNES GROUPEES) — TÉLÉCOPIE : 04 95 34 90 71

COURRIEL : port.toga@orange.fr

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Marché de travaux relatif à la mise en œuvre en urgence d'amarrages sur les pontons béton du port de Toga

Date et heure limites de réception des offres

Mercredi 8 juin 2022 à 12h00

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Les offres devront obligatoirement être remises par voie dématérialisées

Il est précisé que la signature n'est pas obligatoire lors du dépôt des offres.

La signature peut être soit électronique soit manuscrite.

Il est fortement conseillé aux candidats de signer l'acte d'engagement au format PADES
via Adobe Acrobat Reader ou directement sur la plateforme avec **AWS-signature**.

Une notice est disponible via le lien suivant :

<http://www.marches-publics.info/pratique-signature.htm>

SOMMAIRE

<u>ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION</u>	3
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	3
<u>ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION</u>	4
2.1 – VARIANTES ET PSE	4
2.2 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
2.3 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT	4
2.4 – CONDITIONS PARTICULIERES D’EXECUTION	4
<u>ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</u>	4
<u>ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</u>	5
4.1 – PIECES DE LA CANDIDATURE	5
4.2 – PIECES DE L’OFFRE	7
<u>ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES</u>	7
<u>ARTICLE 6 : DOCUMENTS A PRODUIRE PAR LE CANDIDAT RETENU</u>	8
6.1 - ATTESTATIONS, CERTIFICATS ET DOCUMENTS DIVERS	8
6.2 – ACTE D’ENGAGEMENT	9
<u>ARTICLE 7 : CONDITIONS D’ENVOI OU DE REMISE DES PLIS</u>	9
<u>ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</u>	11
<u>ARTICLE 9 : RECOURS</u>	11
<u>ARTICLE 10 : LANGUE ET MONNAIE</u>	12

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne le **marché de travaux relatif à la mise en œuvre en urgence d'amarrages sur les pontons béton du port de Toga**

Lieu d'exécution : Ville di Pietrabugno

1.2 - Etendue de la consultation

La présente procédure est passée selon la procédure adaptée ouverte conformément aux articles L 2123-1 et R2123-1 à R2123- 3 du code de la commande publique.

Pour information le délai de remise des offres a été fixé en fonction des éléments suivants :
Le rapport issu de la SOFID en date du 20 mai 2022 fait état d'éléments laissant craindre un effondrement des structures de la totalité des pontons et présentant ainsi un caractère d'urgence imposant une interdiction d'accès et d'usage.

En effet, la SOFID préconise d'interdire l'accès, même piéton, aux pontons ainsi que l'amarrage et l'accostage (appuis) sur les poutres béton de ces pontons, d'interdire la vie à bord des bateaux proches de ces pontons compte tenu des risques de rupture importants qui pèsent sur l'ensemble des structures dont s'agit.

Au vu de ce constat alarmant, la totalité des pontons a été fermée à l'accès et à l'amarrage dès ce jour par voie d'arrêtés.

Il y a donc lieu d'intervenir dans les meilleurs délais afin de mettre fin à la privation du droit d'usage des usagers du port.

1.3 - Décomposition de la consultation

La présente consultation n'est pas allotie car l'objet du marché ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

1.4 - Conditions de participation des concurrents

➤ Informations relatives à la présentation d'un groupement d'opérateurs économiques :

MODALITES DE PRESENTATION DU GROUPEMENT	
GROUPEMENT CONJOINT	GROUPEMENT SOLIDAIRE
Chaque membre du groupement s'engage à exécuter la ou les prestations qui sont susceptibles de lui être attribuées dans le marché public. Le mandataire du groupement conjoint est obligatoirement solidaire , pour l'exécution du marché public, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur.	Chaque membre du groupement est engagé financièrement pour la totalité du marché public
Dans les deux cas l'un des membres du groupement est désigné comme mandataire représentant l'ensemble des membres vis-à-vis de l'acheteur et coordonne les prestations des membres du groupement.	

Marché de travaux relatif à la mise en œuvre en urgence d'amarrages sur les pontons béton du port de Toga

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

En cas de groupement, aucune forme n'est imposée par la Ville de Bastia.

➤ **Informations relatives à la présentation de sous-traitant :**

L'offre devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer la nature des prestations et leur montant dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

La sous-traitance s'organise dans les conditions des articles R2193-1 à 22 du code de la commande publique

**Hormis la lettre de candidature produit par le seul mandataire, chaque entreprise constituant le groupement doit produire l'intégralité des renseignements exigés au stade de la candidature (article 4.1 du présent document).
L'utilisation du DUME est fortement recommandée.
Le sous-traitant doit produire en outre la déclaration de sous-traitance (DC4 ou équivalent)**

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 – Variantes et PSE

Les variantes ne sont pas autorisées.

Une prestation supplémentaire éventuelle (PSE) est prévue.

Il s'agit d'une prestation supplémentaire que l'acheteur se réserve le droit de commander ou non avant la signature du contrat.

2.2 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **60 jours à compter de la date limite de réception de la dernière offre négociée ou à défaut de l'offre initiale.**

2.3 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.4 – Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées aux articles L2113-12 à 16 et R2113-7 et R 2113-8 du code de la commande publique.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- **L'acte d'engagement et ses annexes (A.E)**
- **Le règlement de la consultation (R.C.)**
- **Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P)**

Marché de travaux relatif à la mise en œuvre en urgence d'amarrages sur les pontons béton du port de Toga

- **Le cahier des clauses techniques particulières** (C.C.T.P.) et ses annexes,
- **Le détail quantitatif estimatif** (D.Q.E)

Le dossier de consultation des entreprises est disponible gratuitement à l'adresse électronique suivante : <http://www.bastia.corsica/marches-publics>

En cas d'anomalie dans la composition du dossier reçu, les candidats devront en informer immédiatement le service de la commande publique de la Ville de Bastia.

La Ville de Bastia peut apporter des modifications de détail au dossier de consultation, dans un délai raisonnable, avant la date limite de remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

**Il est de la responsabilité des candidats de s'identifier lorsqu'ils téléchargent un dossier de consultation sur la plateforme de dématérialisation d'une part et de déclarer une adresse électronique valide d'autre part.
A défaut, la collectivité se décharge de toute responsabilité en cas d'informations relatives à la procédure non parvenues aux candidats.**

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Afin de faciliter la lecture des dossiers, il est demandé aux candidats de **respecter les prescriptions du règlement de consultation** et de ne **fournir que les documents formellement exigés.**

Par exemple, les attestations sur l'honneur sont contenues dans le **DUME** ou **DC1** ou équivalent.

Les candidats ne devront pas en produire par ailleurs.

4.1 – Pièces de la candidature

Afin de simplifier la production des pièces de la candidature, il est préconisé d'utiliser le **formulaire DUME** (Document Unique de marché européen) mis à disposition sur la plateforme. Ce formulaire a vocation à **remplacer les formulaires DC1 et DC2** voués à disparaître. Ces formulaires **demeurent néanmoins utilisables.**

A partir de votre numéro **SIRET**, le **DUME** sera automatiquement pré-rempli de vos renseignements statutaires (raison sociale, numéro de TVA intracommunautaire, adresse, mandataires sociaux), ainsi que des données du Greffe concernant la taille de l'entreprise et son chiffre d'affaires global.

Le candidat produira un dossier de candidature comprenant :

Le formulaire DUME, DC1 ou document équivalent comprenant les éléments suivants :

Marché de travaux relatif à la mise en œuvre en urgence d'amarrages sur les pontons béton du port de Toga

Concernant les renseignements relatifs à la situation juridique de l'entreprise :

- **La lettre de candidature et le cas échéant une lettre de désignation du mandataire par ses cotraitants.**
- **La déclaration sur l'honneur** pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L2141-1 à 5 et L2141-7 à 11 du code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Le formulaire DUME, DC2 ou document équivalent comprenant les éléments suivants :

1 - Concernant la capacité économique et financière de l'entreprise

- **Déclaration concernant le chiffre d'affaires global** réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique.

2- Concernant les capacités techniques et professionnelles

- **Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années**, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.
- **Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels** du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
- **Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique** dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public ;

- **Qualification requise:**

Les candidats devront obligatoirement détenir sous peine de rejet de leur candidature la qualification suivante :

- Qualification « entreprise réalisant des travaux hyperbares Mention A ». Un document justificatif devra être fourni

La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

- **Cette compétence peut être présentée soit par une seule entreprise soit par plusieurs cotraitants ou sous-traitants spécialisés dans les domaines visés ci-dessus**

Les structures nouvellement créées qui sont dans l'incapacité objective de produire certains documents et renseignements exigés ci-dessus peuvent justifier de leurs capacités financières et de leurs références professionnelles par tout autre moyen.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en application de l'article R2144-2 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur dispose de la possibilité de ne pas réclamer les pièces absentes ou incomplètes du dossier de candidature et de rejeter celle-ci en l'état.

4.2 – Pièces de l'offre

Le candidat devra présenter un projet de marché comprenant les éléments suivants :

- ✓ **L'acte d'engagement dûment renseigné (signature non obligatoire au stade de la remise des offres),**
- ✓ **Le détail quantitatif estimatif (D.Q.E) dûment complété (sous format PDF et Excel),**
- ✓ **Un mémoire justificatif comprenant les éléments mentionnés à l'article 5 du présent document**

Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères relatifs à la candidature sont :

**Garanties et capacités techniques et financières
Capacités professionnelles**

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

CRITERES	PONDERATION
Critère 1 : Prix jugé sur la base du montant total du DQE*	60%
Critère 2 : Valeur technique jugée sur la base du mémoire technique comprenant les éléments suivants : Méthodologie d'intervention avec planning de réalisation des travaux intégrant les délais d'approvisionnement des fournitures – Fiches techniques des équipements	40%

*L'acheteur établira un classement des offres sans PSE et un classement des offres avec PSE.

Une fois ces différents classements opérés l'acheteur décide s'il veut retenir ou pas la PSE.

NEGOCIATION

L'acheteur se réserve la possibilité de négocier avec l'ensemble des candidats ayant déposé une offre.

La négociation pourra porter sur tous les éléments l'offre ainsi que sur les documents de la consultation.

La négociation pourra se dérouler en phases successives.

Marché de travaux relatif à la mise en œuvre en urgence d'amarrages sur les pontons béton du port de Toga

Toutefois, l'acheteur peut attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

Il est précisé que la négociation ne peut porter sur l'objet du marché ni modifier substantiellement les conditions et caractéristiques initiales du marché.

L'absence de réponse à la négociation vaudra maintien de l'offre initiale.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations mentionnés aux articles R2143-5 à 10 du code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours

Article 6 : Documents à produire par le candidat retenu

Les entreprises sont invitées à déposer leurs attestations fiscales et sociales, de régularité des travailleurs handicapés, d'inscription au registre de la profession etc. dans le coffre-fort électronique proposé par la plateforme de dématérialisation AWS.

Le candidat pourra également s'il le souhaite mettre à disposition ces documents dans un espace de stockage numérique gratuit et accessible après la date de dépôt des offres. Le candidat devra alors transmettre à la Collectivité toutes les informations nécessaires pour y accéder : adresse, login, mot de passe, etc.

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché doit produire les documents suivants rédigés en langue française :

6.1 - Attestations, certificats et documents divers

1. Situation fiscale et sociale :

L'attestation de régularité fiscale :

L'appréciation de la situation de l'entreprise se fait au plus près du jour de la demande. Les entreprises doivent donc fournir des attestations récentes obtenues depuis leur compte fiscal ou auprès de leur service gestionnaire.

L'attestation de régularité sociale :

*Pour être valide, l'attestation de vigilance doit viser une situation **datant de moins de 6 mois.***

L'attestation d'inscription au registre de la profession :

*Il s'agit de la production d'un extrait du registre pertinent **datant de moins de 3 mois,** tel qu'un extrait K, un extrait K bis, un extrait D1 ou, à défaut, d'un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat.*

L'attestation du respect des obligations relatives aux congés payés et au chômage-intempéries, dans l'hypothèse où le candidat est soumis à ces obligations. Le certificat produit doit être en cours de validité.

2. Le cas échéant, le candidat produit en outre les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail.

3. Liquidation et redressement judiciaire : L'acheteur accepte comme preuve suffisante attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionné à l'article L2141-3 du code la commande publique, **la production d'un extrait du registre pertinent**, tel qu'un extrait K, un extrait K bis, un extrait D1 ou, à défaut, d'un document équivalent délivré par

Marché de travaux relatif à la mise en œuvre en urgence d'amarrages sur les pontons béton du port de Toga

l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat, attestant de l'absence de cas d'exclusion. Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, le candidat produit la **copie du ou des jugements prononcés**.

4. Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement du candidat ne délivrent pas les documents justificatifs équivalents à ceux mentionnés au 1 à 4, ou lorsque ceux-ci ne mentionnent pas tous les cas d'interdiction de soumissionner, ils peuvent être remplacés par une déclaration sous serment ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une **déclaration solennelle** faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays d'origine ou d'établissement.

5. Le titulaire devra justifier qu'il est couvert par un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile et décennale. Il devra donc fournir une attestation de son assureur justifiant qu'il est à jour de ses cotisations et que sa police contient les garanties en rapport avec l'importance de la prestation.

6. Les candidats doivent joindre une traduction en français aux documents rédigés dans une autre langue qu'ils remettent en application du présent article.

7. -Le cas échéant, la liste nominative des salariés étrangers employés. Cette liste, établie à partir du registre unique du personnel, précise pour chaque salarié :

1° Sa date d'embauche ;

2° Sa nationalité ;

3° Le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.

6.2 – Acte d'engagement

Le candidat déclaré attributaire devra signer et dater son acte d'engagement si cela n'a pas été effectué au stade du dépôt des offres.

L'acte d'engagement sera accompagné des documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager la société si la personne signataire n'est pas le représentant légal de la société.

La signature peut être soit électronique soit manuscrite.

Cependant, la signature électronique est fortement conseillée.

Article 7 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

**Aucune signature n'est requise au stade du dépôt des candidatures ou des offres.
Seule la signature de l'attributaire sera requise.**

INFORMATION

Depuis le 1er octobre 2018, est entré en vigueur l'obligation de dématérialisation de toutes les procédures de marchés publics.

Cela signifie (pour les consultations lancées à compter du 1/10/2018) :

- Dépôt dématérialisé des offres
- Communication et échanges d'information par voie électronique

Pour ce faire :

Créez un compte gratuitement sur la salle des marchés AWS, à l'adresse suivante :
<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>

La signature électronique des marchés ne revêt pas pour l'heure un caractère obligatoire.

Cependant, cette obligation sera prochainement effective.

Anticipez et préparez-vous :

Dotez-vous de la signature électronique :

-Soit en vous rapprochant des organismes dont la liste est publiée par l'ANSSI à l'adresse suivante :

<https://www.ssi.gouv.fr/administration/visade-securite/visas-de-securite-le-catalogue/>

-Soit en vous rapprochant des fédérations professionnelles (CCI, chambre des métiers ...).

Pour les candidats d'un autre état membre de l'UE, la liste de confiance est indiquée ci-dessous :

<https://webgate.ec.europa.eu/tl-browser/#/>

La transmission des plis se fait de manière électronique sur la plateforme AWS-Achat à l'adresse suivante : <http://www.bastia.corsica/marches-publics>

Pour toutes informations ou difficultés, vous devez contacter le support de la plateforme au 04.80.04.12.60 (appel non surtaxé).

Si vous rencontrez une difficulté en phase de dépôt, signalez-le sans délai et l'équipe AWS traitera votre demande en priorité. Il est recommandé d'effectuer votre dépôt 1 jour au moins avant la date limite de remise des plis.

La transmission des plis par mail ou sur un support physique électronique (CD-ROM, disquette ou tout autre support matériel) n'est pas autorisée.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les formats de fichier acceptés sont :

Traitement de texte (.doc, .rtf, .odt), Tableur (.xls, .ods), Diaporama (.ppt, .odp), Format Acrobat (.pdf), Images sauf pour le mémoire technique et les pièces financières (.jpg, .gif, .png), dossiers compressés (.zip), Autocad lecture seule (.dwg).

Les fichiers déposés ne doivent pas contenir de macros.

La taille des fichiers :

La taille du pli global recommandée est de **40 MO**. Il est possible de déposer un pli plus important dans les conditions définies aux conditions générales d'utilisation.

En cas de marché alloti, la taille du pli global est celle du total des lots souscrits.

Transmission d'une copie de sauvegarde

Il s'agit d'une copie de l'intégralité des données constituant la candidature et l'offre (strictement identique au contenu du pli remis sur la plateforme), destinée à se substituer, **en cas d'anomalies limitativement énumérées dans l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.**

Il s'agit d'une faculté offerte au candidat et non d'une obligation.

Marché de travaux relatif à la mise en œuvre en urgence d'amarrages sur les pontons béton du port de Toga

La copie de sauvegarde transmise à l'acheteur sur support papier ou sur support physique électronique doit être placée dans un pli comportant la mention « copie de sauvegarde ».

Cette copie de sauvegarde ne pourra être ouverte que dans les cas **prévus à l'article 2 de l'arrêté susvisé, à savoir:**

1° Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée ;

2° Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

La copie de sauvegarde sera transmise avant la date de remise des offres par tous moyens permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception, et d'en garantir sa confidentialité.

Adresse de transmission : Mairie de Bastia – Direction des achats – Avenue Pierre Giudicelli – 20410 Bastia cedex.

Le format de signature accepté :

Il convient de se référer à l'arrêté du **22 mars 2019** relatif à la signature électronique.

Il est fortement conseillé aux candidats de signer l'acte d'engagement au format PADES via Adobe Acrobat Reader ou directement sur la plateforme avec AWS-signature.

Une notice est disponible via le lien suivant :

<http://www.marches-publics.info/pratique-signature.htm>

L'attention des candidats est attirée sur le délai moyen de 15 jours nécessaire à l'obtention d'un certificat de signature numérique

Article 8 : Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leurs études, les candidats devront faire parvenir au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite auprès du service acheteur via **la plateforme de dématérialisation de la Ville à l'adresse : <http://www.bastia.corsica/marches-publics>**

Article 9 : Recours

Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia, villa Montepiano, F-20407 Bastia Cedex. E-Mail : greffe.ta-bastia@juradm.fr. Tél. (+33) 4 95 32 88 66. Adresse internet : <http://bastia.tribunal-administratif.fr>. Fax (+33) 4 95 32 38 55.

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics, F-13282 Marseille Cedex 20. Tél. (+33) 4 84 35 45 54. Fax (+33) 4 84 35 44 60.

Introduction des recours :

Marché de travaux relatif à la mise en œuvre en urgence d'amarrages sur les pontons béton du port de Toga

Il convient de se référer à l'article L.551-1 du code de la justice administrative ou de contacter le greffe du tribunal administratif de Bastia dont les coordonnées sont indiquées ci-dessus

Article 10 : Langue et monnaie

Toute correspondance, tout document écrit quelle que soit sa nature, doit être rédigé en français. Les traductions seront des copies certifiées conformes par un traducteur assermenté. L'unité monétaire est l'euro.